

CONTRAT CYCLO LIVRAISON



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019
Version V25 01.2019

L'assurance en plus facile.

CIBLE

L'assurance de cyclo de livraison de plats à emporter, services à la personne et livraisons pour propre compte

PROFIL

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	> Personne physique ou morale	
Usage	> Livraison de plats à emporter > Livraison de biens appartenant à l'assuré, Transport pour propre compte (serrurier, informaticien, traiteur, fleuriste...) > Livraisons dites de services (journaux, service à la personne)	> Usage Privé, Coursier, TPM, TPV, Taxis
Age	> Les conducteurs doivent être agés entre 16 et 65 ans	
Permis	> BSR pour personne née après le 01/01/1988	
Antécédents / sinistres	> Période d'observation sur les 24 derniers mois	> Création de plus d'un an sans assurance
Assurances	> Résilié pour non paiement > Minimum 12 mois d'assurances sans interruption sauf si création de moins de 12 mois	> Résiliation compagnie pour fausse déclaration - alcoolémie- stupéfiant
Sinistres	> Soumis à étude du service pro	> Sinistre corporel
Nombre de véhicule	> jusqu'à 20 véhicules pour la même entité (soumission à partir de 21 véhicules)	> plus de 30 véhicules (étude spécifique possible)
Zone de circulation	> France métropolitaine	> Corse - DOM/TOM - Etranger

VEHICULES : Certificat d'immatriculation au nom de la société ou du gérant

ON ACCEPTE

- > Les **cyclomoteurs ou scooters de moins de 50cm3** obligatoirement équipés d'une mono selle et d'un caisson de livraison à l'arrière du cyclomoteur
- > Les **cyclomoteurs électriques** jusqu'à 4000 Watts

ON REFUSE

- > Cyclomoteurs équipés d'une bi-selle
- > Cyclomoteurs à partir de plus de 50 cm3 ou plus de 4000 Watts

TARIF

Tarif TTC 2019 indicatif une commission de 8%

	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
1 cyclo	66,57 €	202,73 €	395,46 €	740,92 €
5 cyclos	318,48 €	970,46 €	1 890,92 €	3 531,86 €

GARANTIES & FRANCHISES

Les Garanties

	Détail
Responsabilité Civile	✓
Défense Recours	✓

Les garanties Assurances et Protection du conducteur ne sont pas acquises

Les Franchises

Franchise Responsabilité Civile
600 € : à l'affaire nouvelle 300 € : au renouvellement du contrat sous conditions
En cas d'absence du BSR pour les conducteur nés après le 01/01/1998, la franchise sera doublée

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel Comptant 1 mois
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✗	✗	✗

1 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 7 jours.

2 - Le paiement par RIB (après réception du mandat de prélèvement SEPA signé)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

Remarque : le comptant de l'affaire nouvelle peut se régler par Chèque, prélèvement CB ou par RIB

PIECES A FOURNIR pour validation du contrat

Immédiatement (à la délivrance de la Carte Verte)

- > Original de la **Condition Particulière complétée et signée** par l'assuré
- > **Kbis** de l'entreprise
- > **Certificat(s) d'Immatriculation** ou **facture(s)** des véhicule(s) au nom de l'entreprise de moins de 3 mois
- > **Statistique sinistre** sur 24 mois (si antécédents)
- > **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'April Partenaires
- > Mandat SEPA + RIB

Sous 30 Jours (maximum)

- > **Certificat(s) d'immatriculation définitif(s)** au nom du souscripteur ou du gérant de l'entreprise

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

April Partenaires, une équipe à votre service :

Une équipe à votre service au **02 99 18 00 00**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 sans interruption

Plus d'infos sur www.april-on.fr / APRIL Partenaires